

## Mille ans de vigne à Meursault

À la Noël 1098, le duc Eudes de Bourgogne fait don de sa première vigne à l'abbaye de Cîteaux, fondée quelques mois auparavant par Robert de Molesme. L'acte raconte :

« en présence de la foule nombreuse des grands du duché, il donna une vigne qu'il tenait en propre près du château de Meursault à (...) Robert, abbé du nouveau monastère, à l'usage des frères qui y servent Dieu ».

Eudes meurt quelques années plus tard à la croisade ; il choisit de se faire inhumer à Cîteaux, qui devient la nécropole de la dynastie capétienne des ducs de Bourgogne.

La notice de ce mémorable cadeau de Noël est le plus ancien document original relatif à la culture de la vigne à Meursault.





## Mille ans de vignes à Meursault

---

Monastique, puis aristocratique et bourgeoise, puis simplement vigneronne, la vigne de Meursault est documentée par les textes depuis près de mille ans. Si les archives ne permettent pas savoir quel goût eurent les vins murisaltiens depuis 10 siècles, elles racontent l'histoire des parcelles, de leurs vigneronnes, de leurs productions, de leur qualité.

L'histoire de ces vignobles d'exception réservent quelques surprises, dont la moindre n'est pas la grande place du vin rouge jusqu'au siècle dernier, dans ce qui est aujourd'hui le terroir de prédilection des amateurs de « grands blancs ».

Ces documents d'archives ont fait l'objet d'une présentation dans la salle de lecture des Archives départementales lors de la soirée de « dégustation de vin et d'archives de Meursault », le 31 mars 2023, en collaboration avec Adrien Tirelli, maître-caviste.

---





## **2. Hugues le Roux, fils du duc de Bourgogne, donne à Cîteaux tout son clos de Meursault (1168, avant le 17 octobre)**

---

Hugues le Roux (1122-1171), seigneur du châtelet de Chalon, est l'un des fils d'Hugues II duc de Bourgogne. Il fait don de « son clos à Meursault », sans contrepartie, à « l'église de Cîteaux ».

La donation est authentifiée par un acte de Pierre, évêque de Chalon ; les témoins sont dignes de confiance : l'évêque d'Autun, des chanoines de Chalon, d'Autun et de Beaune, le chapelain du châtelet, le prévôt de Givry, etc.,

Le « châtelet » de Chalon est le château ducal, qui occupait la place d'une porte de l'enceinte romaine, au sud-est de la ville. Il fut occupé au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle par les prisons (Hervé Mouillebouche).

Le préambule de cet acte pourrait être la devise des notaires et des archivistes : « Puisque, par la succession des temps, ce qu'ont fait nos ancêtres s'efface facilement de la mémoire ou tombe dans le néant, à moins d'être mis par écrit et confirmé par des témoins... »

On peut supposer que cette vigne correspond sans doute à peu près au climat appelé « Le Cromin » (Jean Marilier).

---

Murevault 1168 donation du Clos. 11 H 881  
In successione qm̄ facta p̄ors facile ul̄ labuit a memoria. ul̄ in r̄itu reuocant̄.  
p̄ p̄sentia mandata. ⁊ testibz roborata consistant. idcirco ego pet̄ d̄i gr̄a cabilonensis ep̄s.  
p̄ p̄sentia cartule conscriptione tā p̄sentibz qm̄ fut̄is testificor qd̄ hugo rufus. ducis burgundie  
fili. cabilonensis casteluli dñs. p̄manū meam dedit eccl̄e cisterciensi p̄ anima sua ⁊ paren-  
tum suor̄z. vineam suam. totū uidelicet clausum suū in murissalt absq; om̄i reuocatio-  
ne ⁊ exceptione. in p̄petuum possidendā. hui⁹ helemosine donatio libere facta est sine aliq;  
alicui⁹ contradicione Anno dñice incarnationi .m̄. c̄. lx̄. iiii. p̄sentibz his quor̄z nomina sub̄  
notata sunt. Ego quoq; ad maiore facti confirmatione. cartam hanc ipsius donationis tes-  
tem. sigilli mei munimine consignau. quatu⁹ om̄ibz eidem donationi contraire uolentibz.  
testimoniu⁹ sit indubitata ueritat. hui⁹ rei testes. henricus eduenſis ep̄s. Ramund⁹ can-  
tor cabilon. hugo de croset canonic⁹ eūdem eccl̄e. Radulfus decan⁹ de bezna. Julian⁹ archip̄bi  
de bezna. Antelm⁹ canonic⁹ eduenſis. Guilm⁹ de lanceio. Julian⁹ medic⁹. Maimard⁹ capellanus.  
hugo capellan⁹ cācelluli. hugo p̄posit⁹ gabriaci. Robt⁹ gisbr̄ de murissalt. b̄nard⁹ uetula.  
pet̄⁹ de escutiner. Andreas de labrueri.

En l'an 1168.

Donation faite à M<sup>r</sup>. de Cisteaux par hugue  
Rufus duc de Bourgogne de tout son Clos de digne  
qu'il possédoit à Murevault. Lad. Donation faite sans  
aucune exception ny reserve. .l.

Layette S.

2. Cartable

Liasse 1<sup>re</sup>

Colle 1<sup>re</sup>

.c. 11.

Murissalt. 11. Donat. hugonis rufi filij ducis. S. clauso de murissalt.

XIII.

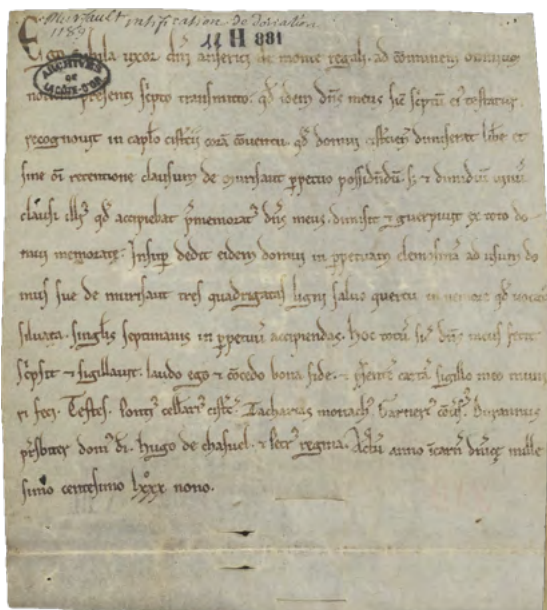
Muriss

.m. c. lxviij.

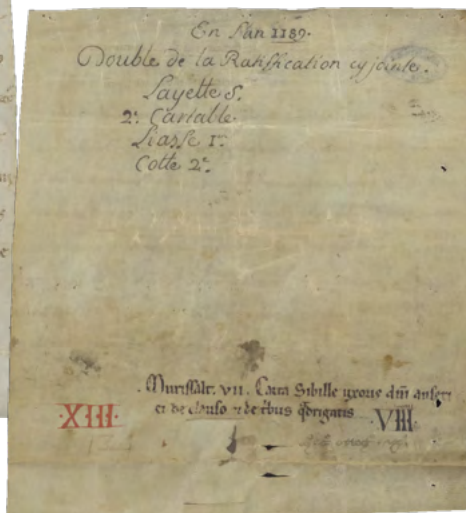
110

110 II.

### 3. Sybille de Bourgogne approuve le don fait par son mari Anséric de Montréal à l'abbaye de Cîteaux (1189)

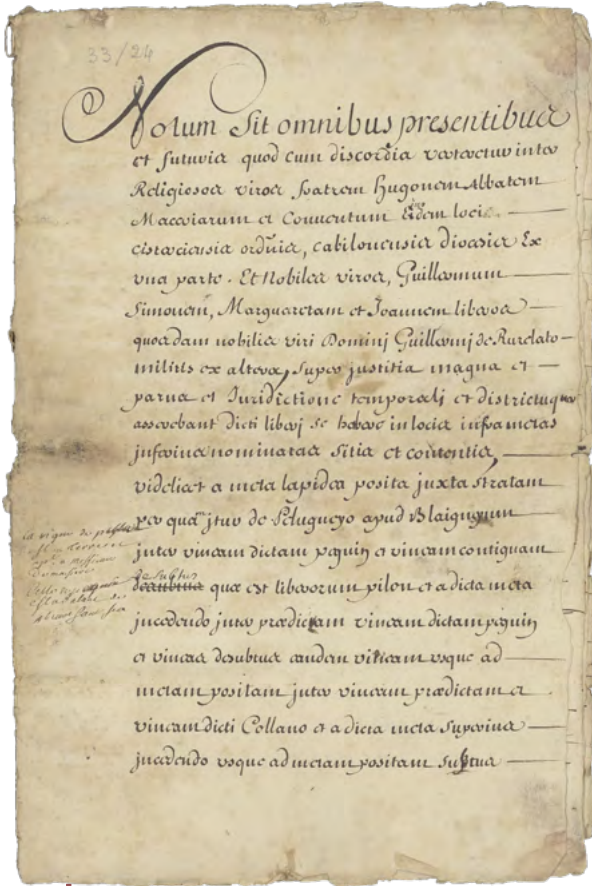


ADCO, 11 H 881



Anséric IV de Montréal (vers 1150-1191) épouse en 1170 Sibylle de Bourgogne, dame de Meursault, fille d'Hugues le Roux. Sibylle lui apporte en dot plusieurs terres assez considérables dans le Dijonnais ainsi que des fiefs à Meursault. Elle approuve ici les dons faits par son mari, puisqu'il s'agit de biens de son chef : le « clos de Meursault », la « moitié d'un clos » que son mari avait reçu et le droit de prendre chaque semaine trois charretées de bois de chêne dans un bois appelé « Silvata ». Avec cette nouvelle donation, l'abbaye renforce sa présence vinicole à Meursault.

## 4. Bornage pour régler un conflit à propos de Blagny entre l'abbaye de Mézières et les quatre enfants de Guillaume de Reullée (Février 1299 a. st.)



L'acte détaille le nom des vignes : « Pequin », « des enfants Pilon », « Collano », « Maitre » ; il évoque la « rue des Moines », la « maison de Blagny », le « bois de Blagny » et le bois de « Li Tope » (ce dernier situé juste « derrière la maison de Blagny »), le « grand clos ». Comme on le voit, tous les noms de climat de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Les religieux auront le droit de « poser les bans » et donc de vendanger aux dates qui leur conviendront.

Ce document (copie du XVII<sup>e</sup> siècle) est issu du fonds Blancheton, inventorié en 2021, et qui est une source précieuse pour l'histoire des seigneuries (et donc des communes actuelles) de Meursault et Saint-Romain.

## 5. Achat par Philibert de la Porte d'une vigne «A Lormot» (En l'Ormeau) (1343)

---

La vendeuse s'appelle Jeannette, elle est l'épouse de Jean dit Rugeoul, de Meursault. Cette vigne est située entre une vigne de l'abbaye de Cîteaux (les archivistes de l'abbaye écrivent au recto « une vigne près les nostres » et, au verso, « juxta nostram ») et celle de Marguerite, femme de Periset dit Budou.

L'acte ne nous renseigne pas sur l'appartenance sociale des parties, dont les surnoms (annoncés par le terme « dit », en latin « dictus ») vont devenir progressivement les patronymes que nous connaissons. Peut-être le climat « Les Rougeots » est-il un souvenir de ce sobriquet de Rugeoul ?

---



Mure/auet

11 H 882

7

1343  
d'acquet  
d'une  
origine  
par  
cel  
notre  
a  
formet

Quibus partes litteris In primis ego Johes deo Johis de Vigeon de amiffello Notum facio quod ego no decepi  
 nec carita si sponte facient et pme et p necessi mea lande et licencia de Johis mariti mei Solo edo cede et cede  
 in hereditate pcuram diti quinto p me et meis hereditibus pphibito de porta et suis quodcumq pecuniam unam suam in  
 finaga de amiffello loco dco a lorum mto omi aliter et comest. Est ex una pte et mto omi maritoy deuo  
 psta de budoen ex alia quito et libero p decima et p uno denario centis quolibz anno hereditibus vobis de molin  
 in maris pphibito pto et foma ceterum pldoro turo de quibz me tenes a dco empes plerumq p contenta  
 in bona pecunia bti et legitime munita Quare de dca peca omi lande et licencia quibz sup me et meo  
 heredes pomei donestao et dco empoy et suos de eadem corporatit Inestio psonit p In amon sup  
 du emanat copali psterum et sub obligat omni bonoy meoy mobily et immobily pcuram et  
 quonituz dco peca omi supmo vendit dco empoy et suis hereditibus pte dco omni qvavere  
 in pace tenere et deffende meos pps pntaly et copan et cont hmitandi vendit aliquatit de cetero  
 no venire p me vel p aliu carite vel apte dmita excepto tocus Ino et fca quibuscuq que conca  
 cenore pcuram possint obia ul oport rancando pome in h fca In qd dco qvavere pcuram non  
 valere. dcois me et meos heredes compelli ad omny et suay obfman pmissi quaz ex se admittata  
 p dco officio eius dco actio belu qm me est ul fuit p campo p ex dco Inam dco me moram  
 contugat. Omis Inid me et meos heredes quatum ad suppono et omnia bona mea In Cm) Vei testiman  
 sigillim dco Curio pntibz Ino dco appo dco in pna Comoda da mane etia dco omi Ino  
 vobis pntia pntia dco et Johis famoy die Inca ne est factu In mtrclai dco omi omia et qvavere  
 tico. In memor. Ita est.

ARCHIVE  
DE  
LA COTE D'OR

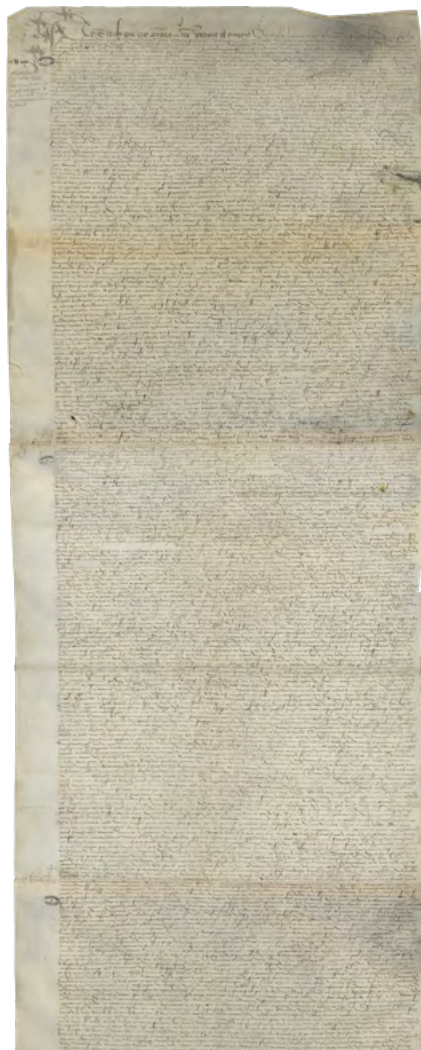
ADCO, 11 H 882

## 6. Adjudication par décret à l'abbaye de Cîteaux de cens et de rentes assis sur des vignes de Meursault (2 mars 1494)

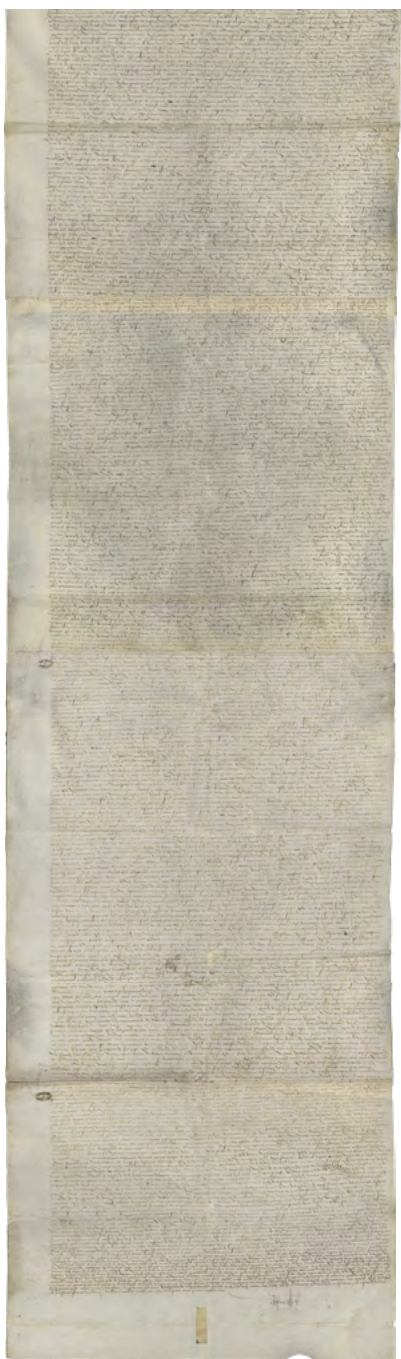
Cet acte spectaculaire, long de plus de 3 m et large de 55 cm, est formé de 6 parchemins cousus entre eux. Il fourmille de détails sur les microtoponymes de « Muresault », comme on disait alors, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : terres, prés et vignes. Parmi les vignes citées, certaines existent encore : « En Porusot » (Le Porusot, Le Porusot Dessus, Les Porusots Dessous : 1ers crus), « pres de la vigne blanche » (Les Vignes Blanches), « En Malporrey » (Les Malpoiriers), « En Charme » (Les Charmes Dessus, Les Charmes Dessous : 1ers crus), « Sous la Ville » (Sous la Velle), « Ou Crottot » (Les Crotots), « En Tillay » (Les Tilletts). D'autres ont disparu : « En la rue du Merterot », « La Bonfrere », « Ou Puyt Benoist », « En la Piture », « En Fourneaul », « Sur le Beneaul ».

Même si la microtoponymie viticole de Bourgogne a une histoire d'une exceptionnelle longévité, ce document hors-norme par sa taille et sa richesse en informations montre que certains noms de climats du XV<sup>e</sup> siècle ne sont pas parvenus jusqu'à nous.





ADCO, 11 H 888



## 7. Terrier des biens de Cîteaux à Meursault et Monthelie (1528-1572)

---

Initialement établi entre 1528 et 1530, ce document de gestion a été prolongé jusqu'en 1573. Il recense, pour chaque parcelle appartenant à l'abbaye (soigneusement localisée par rapport à ses voisines), le nom du tenancier (c'est-à-dire de l'exploitant) et donne le détail de la redevance féodale due aux moines.

Cîteaux ne possède pas que des vignes à Meursault, mais aussi des terres arables, des meix, des courtils et des prés.

Plusieurs « lieux-dits » sont aujourd'hui encore des noms de climats : « En Maserey » (Clos de Mazeray, f. XX, XXI, XXIVv, XXXIVv), « Le Cloux de Cisteaul » (Le Clos de Cîteaux, f. XXV), « En Crebin » (Les Corbins, f. XXXI), « Devant le Molin de Velle (Sous la Velle ?, f. XXXVII), « Es Arbues » (Les Herbeux, f. XXXIXv)

Mais certains lieux-dits ont en revanche disparu des appellations officielles : « En Sarberon » (f. XXVIv, XXXVIII), « Ou petit Veneaul » (f. LII).

Vincent et Jehan Cugneaud confessent tenir 18 ouvrées de vignes « Es Perrières ». Leur parcelle jouxte celles de l'abbaye Saint-Symphorien d'Autun et des héritiers de Lazare Ledone aussi d'Autun ; elle est bordée par le grand chemin de Beaune à Couches. Ils s'engagent à payer annuellement, à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), « ung quart de vin vermeil bon, peur, nect, loyal et marchant du treu (pressoir) de ladite vigne envaiselée en bon vaisseaul neufz tenant mesure et moison de Beaune », avec deux deniers de cens (f. XXIv-XXII). Cette parcelle des Perrières produisait donc, en 1528, du vin rouge, conditionné en fût neuf. Il est difficile de savoir auquel des quatre climats actuels (Les Perrières Dessus, Les Perrières Dessous, Aux Perrières, Clos des Perrières et Les Chaumes des Perrières) correspond exactement ce lieu-dit de 1528.

---



## 8. Terrier des biens d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot et seigneur de Meursault (1608-1609)

---

Sus l'Ancien Régime, les religieux ne sont plus les seuls propriétaires de vignes. Antoine de Silly est un officier au service du roi Henri IV ; il est titulaire de quantité de seigneuries en Bourgogne. Ce qui concerne sa seigneurie de Meursault occupe la fin du registre, à partir du f. 242. On y trouve des listes d'habitants, puis des précisions sur le droit de rouage dont doivent s'acquitter ceux qui transportent par charrois le vin vendu en gros (sauf s'il est de leur cru, f. 261) et sur le droit d'asseoir les bans de vendanges dans tout le finage de Meursault (f. 263), qui revient au seigneur. Les signes patibulaires (potence) sont érigés « vers le bois de Mypont ou ez Criots » (f. 255v).

Les climats mentionnés diffèrent sensiblement de ceux qui figurent aux terriers de Cîteaux, ce qui est logique. C'est en confrontant les terriers des différents propriétaires du foncier que l'on peut se faire une idée globale de la vigne à Meursault : « En la Toppe Naudinot », « En Millierand » (Les Millerands), « Au Cloux de Monsieur », « En Genevrier » (Les Genevrières) (f. 323), « Es Pallan » (Les Pellans).

---



## 9. Terrier des biens de Cîteaux à Meursault et Monthelie (1665)

---

Périodiquement les seigneurs, laïques comme ecclésiastiques, renouvellent leurs terriers : c'est l'occasion d'une remise à plat des propriétés et de leurs tenanciers.

On voit aussi l'évolution agricole : par exemple, le lieu-dit « Au Pasquerot », qui « souloit estre une terre » (c'est-à-dire qui était une terre cultivée), est désormais reconnu comme une vigne. Étrange destin d'un lieu dont l'étymologie évoque plutôt le pacage des bêtes, qui est ensuite labouré puis planté de vigne.

Là encore on peut suivre le destin de lieux-dits correspondant ou non à des climats actuels : « Le Grand Veneaul », « Sur le clos de Cisteaux », « En Arbeus » (Aux Herbues), « Au Veneau », etc.

---





## 10. Récoltes de raisin et vente de vins de la famille de La Mare à Meursault (1773-1792)

---

Pour chaque année, un tableau présente le « nom des endroits » (climats), le nombre d'ouvrées, le nombre de paniers vendangés (en distinguant le rouge du blanc) et la « qualité du vin ».

En 1776, par exemple : les 6 ouvrées de « Sous le Château » ont permis de récolter 28 paniers qui ont produit un « bon vin rouge » ; les 4 ouvrées « Aux Nervaux » ont permis de récolter 7 paniers qui ont produit un « bon blanc 1<sup>e</sup> cuvée ». On distingue, pour la gamme de qualité des vins, le petit, le bon, ainsi que, mais uniquement pour les blancs, la première et la deuxième cuvées.

En 1784, la récolte se répartit en 185 paniers de rouge et 207 de blanc. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le rouge a une grande importance à Meursault. En 1792 on produit 11 pièces de bon vin blanc, 12 de « passetout grain », 6 de « gamet rouge » et 2 de « gamet blanc ».

La famille de La Mare possède des vignes dans les climats suivants : « Dans le Meix », « Aux Herbues », « Sous le Chemin », « Au Vetrusot », « Au por Benoit », « Au Baladin », « Sous le Château », « Sous la Velle », « En Millerand », « Aux Charmes », « Au Pérusot », « En la Bruchère », « Au Nerveaux », « En Genevrière », « Sur le sentier de Couche », etc.

La comptabilité de la vente du vin est moins claire, car les opérations comptables se suivent sans se ressembler, ce qui rend difficile une analyse homogène. Par exemple : « janvier 1781, vendu au sieur L. de Saint Jean de Losne la quantité de de 17 pièces 3 feuilletes de rouge passetout grain 1780 au prix de 100 livres ce qui fait 924 livres ».

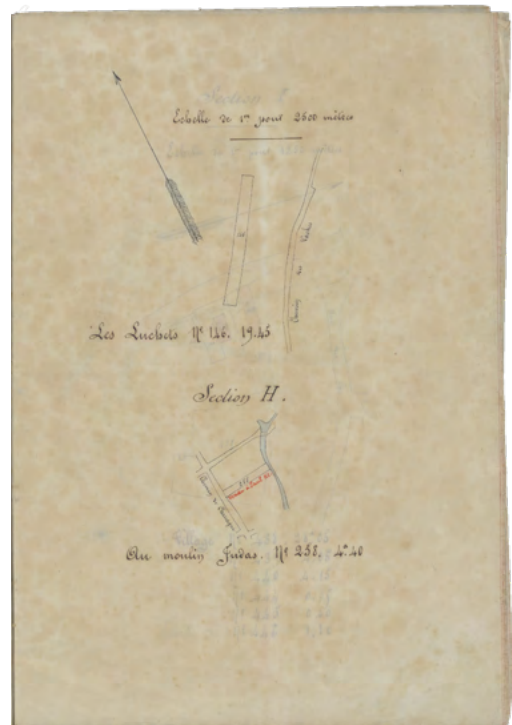
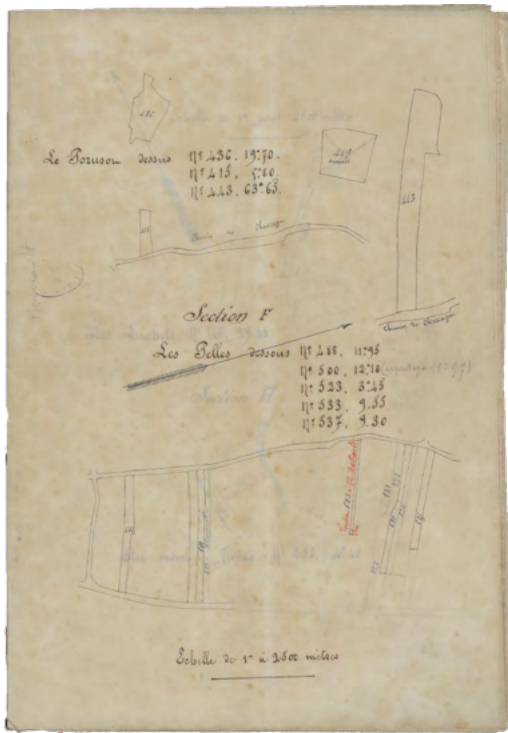
---

Mention Des papiers de M. de  
 au p. de la ville de la ville de la ville  
 et pour l'année 1748

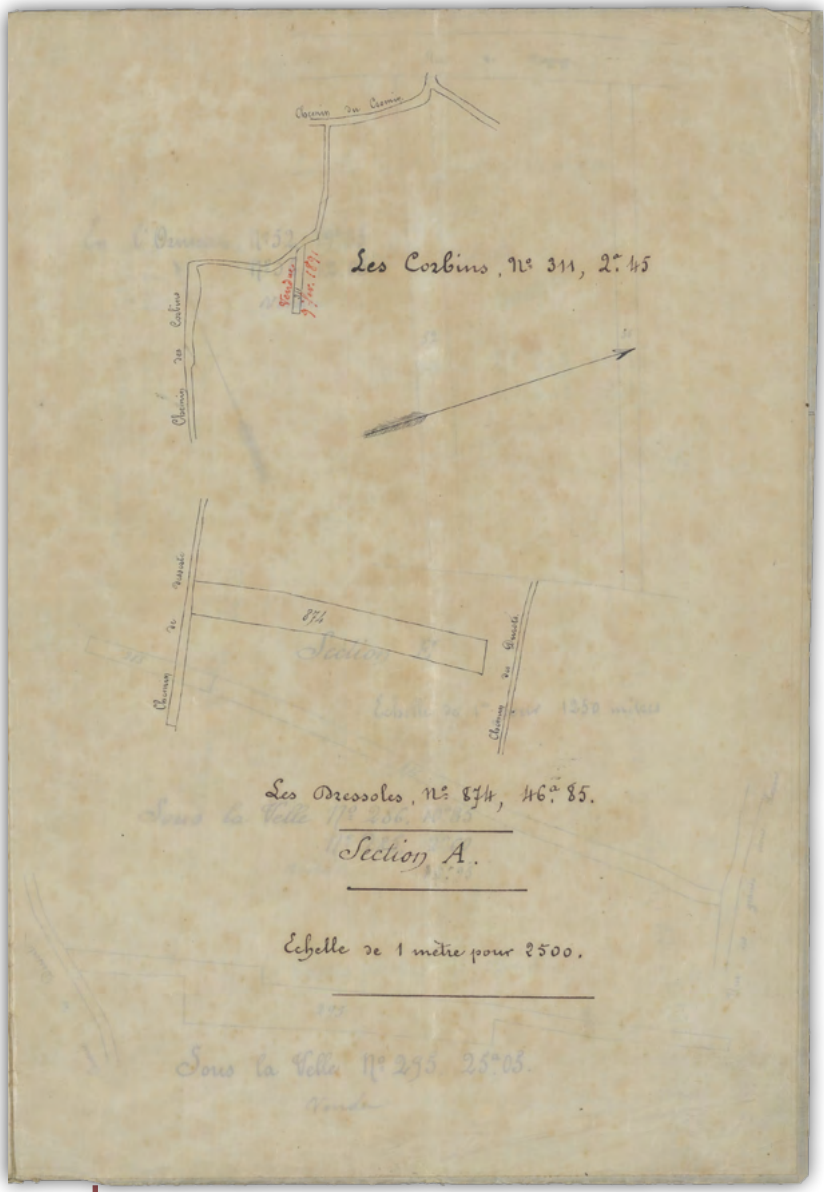
Noms des auteurs	Nombre de titres	Genre de papier	Genre de blanc	Genre de rouge
de la ville de la ville	4	2 papiers		deux vins rouges
de la ville de la ville	12	19 1/2		deux vins rouges, 1 blanc, 1 rouge
de la ville de la ville	4	18		deux vins rouges
de la ville de la ville	2	1		deux vins rouges
de la ville de la ville	1 1/2	2		deux vins rouges
de la ville de la ville	1	1		deux vins rouges
de la ville de la ville	4	49 1/2		deux vins rouges
de la ville de la ville	4	4		deux vins rouges
		Total 36 papiers		
de la ville de la ville	8	12		deux vins rouges
de la ville de la ville	3	3		deux vins rouges
de la ville de la ville	8	28		deux vins rouges
de la ville de la ville	1	1		deux vins rouges
de la ville de la ville	2	2		deux vins rouges
de la ville de la ville	10	4		deux vins rouges
de la ville de la ville	4	4		deux vins rouges
de la ville de la ville	4	4		deux vins rouges
de la ville de la ville	4	4		deux vins rouges
de la ville de la ville	12	12		deux vins rouges
		Total 17		
		Total 17		
de la ville de la ville	8		19	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	8		8	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	4		8	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	4		13	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	8		14	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	4		9	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	4		10	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	4		4	deux blancs, 1 rouge
de la ville de la ville	4		4	deux blancs, 1 rouge
		Total premier blanc de blanc		
		98		
		Total premier rouge de blanc		
		11		

# 11. Plans de plusieurs climats (Fin XIX<sup>e</sup> siècle)

Ces dessins sur une toile enduite, tirés du cadastre napoléonien, donnent une vue approfondie des climats suivants : Le Porusot dessus, Les Pelles dessous, Les Luchets, Au Moulin Judas, Village, Le Meix sous le Château, Les Corbins, Les Dressoles, En l'Ormeau, Sous la Velle, Es Millerans, Es Grandes Coutures, Es Basses gouttes, Es Pellans, Murgey de Limozin, Les Perrières dessous, Les Genevrières dessous, Charmes dessus, Le Buisson de Certant, Le Limozin. Certains comportent une mention de vente à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



ADCO, 1J0 483



ADCO, IJ0 483



## 12. Fiche d'encépagement de l'EARL Vincent Bouzereau (1994)

---

Les archives versées par l'Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS, devenu depuis 2009 FranceAgriMer) donnent les fiches d'encépagement de tous les producteurs.

Sans surprise, le chardonnay règne en maître (Sous la Velle, Les Durots, Les petits Charrons, et Les Gorges de Narvaux : les deux derniers étant en appellation Meursault), mais la Corvée est plantée en aligoté. Dans cette situation arrêtée à la date du 30 août 1992, toutes les vignes de Vincent Bouzereau à Meursault ont été plantée en 1989, ce qui n'est pas le cas de certaines de ses vignes de Monthelie, plantées quant à elles en 1945.

Meursault est bien devenu le terrain de prédilection des « grands blancs » !

---

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES VINS

FICHE D'ENCEPAGEMENT

(Décret N° 27 - 1134 du 12 Octobre 1957)

(Décret N° 50 - 1284 du 30 Novembre 1960 - Arrêté du 29 Septembre 1961)

SITUATION A LA DATE DU : 30-08-92

128

BOLET N° 1

DJON (5)

LE 14-01-94

F.V. ORGANISME		NOM DE LA COOPERATIVE PRINCIPALE		CCOP	AUTRES
CODE N° ADHERENT		NOM DE LA COOPERATIVE PRINCIPALE		PPALE	COOPERATIVES
SIRET DE L'EXPLOITATION		NOM DE LA COOPERATIVE PRINCIPALE		GRPE	AUTRES
W 21 412 0589 A		NOM DE LA COOPERATIVE PRINCIPALE		PPAL	GROUPEMENTS
COCOAISSE		GROUPEMENT DE PRODUCTEURS PRINCIPAL			
CODE N° ADHERENT		GROUPEMENT DE PRODUCTEURS PRINCIPAL			
MEURSAULT		GROUPEMENT DE PRODUCTEURS PRINCIPAL			
EXPLOITANT		DIVERS BOUZEREAU VINCENT ( EARL )		RESIDENCE 21412	
EXPLOITANT		DIVERS BOUZEREAU VINCENT ( EARL )		MORS COMM. EX PROF. AGE	
PROPRIETAIRE		MEURSAULT		RESIDENCE PROPRIETAIRE COOPERATIVE	

PARCELLES		CEPAGES						CADRE RESERVE AUX SERVICES DE L'ONIVINS									
N°	S	EMPLACEMENT DE LA PARCELLE	SUF. VIGN. PARCELLE		AGE DE PRODUCTION	N°	NOM DE CEPAGE	CULTIV. ANCIENNE	APPELLATION	SUPERFICIE DU CEPAGE		COTE	PLANT. DATE	COTE	PLANT. DATE	COTE	PLANT. DATE
			HA. A. HA.	HA. A. HA.						HA. A. HA.	HA. A. HA.						
COMMUNE : AUCHEY DORRESSES																	
BAS DE DORRESSES																	
0092	30370	000000*	AE 0051--	1498	ACC	01	PINOT NOIR N	02	53	R	AUCHEY DORRESSES ICR	1498					
COMMUNE : BEAUNE																	
LES PERTUZIZOTS																	
0232	30540	000000*	BS 0062--	866	ACC	01	PINOT NOIR N	04	92	R	BEAUNE 1ER CRU	866					
0232	30540	000000*	BS 0070--	75	ACC	01	PINOT NOIR N	04	92	R	BEAUNE 1ER CRU	75					
0232	30540	000000*	BS 0071--	684	ACC	01	PINOT NOIR N	04	92	R	BEAUNE 1ER CRU	684					
BEAUNE																	
1625																	
MEURSAULT																	
Sous LA VILLE																	
0032	4112A	300000*	AR 0130--	3746	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	BOURGOGNE BLANC	1746					
0032	4112A	300000*	AR 0131--	186	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	BOURGOGNE BLANC	186					
0032	4112A	300000*	AR 0132--	369	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	BOURGOGNE BLANC	369					
0042	4112A	300000*	AR 0133--	321	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	BOURGOGNE BLANC	321					
0032	4112A	300000*	AR 0134--	580	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	BOURGOGNE BLANC	580					
LES PETITS CHARRONS																	
0062	4112A	300000*	AI 0096--	320	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	MEURSAULT	320					
LES DUBOIS																	
0202	4112A	300000*	AP 0105--	987	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	BOURGOGNE BLANC	987					
LA CORVEE																	
0082	4112A	300000*	AT 0088--	4793	ACC	01	ALIGOTE B	02	88	R	BOURGOGNE ALIGOTE	4793					
LES GORGES DE HARVAUX																	
0072	4112A	300000*	BE 0021--	1015	ACC	01	CHARDONNAY B	02	89	R	MEURSAULT	1015					
MEURSAULT																	
10217																	
COMMUNE : MONTHELLE																	
LES HAUTS BRINS																	
0132	4228A	000000*	-A 0043--	290	ACC	01	PINOT NOIR N	02	58	R	MONTHELLE	290					
0132	4228A	000000*	-A 0045--	1020	ACC	01	PINOT NOIR N	04	57	R	MONTHELLE	1020					
0132	4228A	000000*	-A 0046--	545	ACC	01	PINOT NOIR N	05	45	R	MONTHELLE	545					
LES GARCETS																	
0132	4228A	000000*	-B 0239P-	425	ACC	01	PINOT NOIR N	13	77	R	BOURGOGNE ROUGE	425					
0142	4228A	000000*	-B 0240--	503	ACC	01	PINOT NOIR N	13	79	R	BOURGOGNE ROUGE	503					

ADCO, 2014 W 25



ADCO, Atlas de Cîteaux  
11 H 138